

se situera à 13 p. cent en 1976-77, 10½ p. cent en 1977-78, et 8½ p. cent en 1978-79 et subséquemment. La formule satisfera aux besoins d'une population croissante.

**Assurance-chômage**

• Un projet de loi sera présenté qui raffermira les éléments de souplesse et de justice de la Loi sur l'assurance-chômage et réglera la question des effets indésirables sur la motivation au travail et la récente évolution dans la structure du marché du travail. Des modifications traiteront des éléments de prestations et effectueront des ajustements dans la quote-part de financement du programme qui revient tant au gouvernement qu'aux employeurs et employés.

**Résumé des besoins financiers**

Prévisions 1975-76  
(Millions de dollars)

Recettes budgétaires	\$ 25,725
Dépenses budgétaires	-28,900
Déficit	- 3,175
Transactions nettes non-budgétaires	- 2,125
Total des besoins financiers exclus des opérations en devises	- 5,300
Besoins en devises au mois de mai	332
Total des besoins financiers	\$ - 4,968

**La création d'emplois**

Le Gouvernement doit prendre d'importantes mesures, dans la circonstance, pour prévenir tout ralentissement des investissements productifs.

• Le Gouvernement propose d'instaurer un crédit d'impôt de 5 p. cent au titre des investissements productifs. Cette mesure s'appliquera jusqu'en juillet 1977 aux immeubles, machines et équipements neufs devant servir au Canada principalement à la fabrication ou à la transformation, à la production pétrolière, gazière ou minière, à l'exploitation forestière, à la chasse ou à la pêche. Ce crédit viendra en déduction de l'impôt fédéral à payer, jusqu'à concurrence de \$15,000 augmentés de la moitié de l'excédent éventuel de l'impôt sur ce montant, le crédit inutilisé

pouvant être reporté sur cinq ans. Cette mesure devrait coûter \$200 millions au cours de la présente année financière.

**Construction de logements**

Le Gouvernement doit intensifier son action pour porter le rythme des mises en chantier au niveau nécessaire, à long terme, pour satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'habitation.

• Les crédits actuels de \$1 milliard affectés à la Société centrale d'hypothèques et de logement seront accrus de \$200 millions pour permettre d'accroître les prêts aux ensembles d'habitations à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de logements neufs, au titre du programme d'accession à la propriété, ainsi qu'aux organismes d'habitation provinciaux ou privés à but non lucratif.

• Les logements financés sur le marché privé bénéficieront d'une hausse temporaire des subventions, dont le maximum annuel passera de \$600 à \$1,200 jusqu'au 31 décembre 1975, pour les logements neufs occupés par les propriétaires; jusqu'au 31 mars 1976, la subvention maximale annuelle sera de \$900 au lieu de \$600 dans le cas des logements neufs à usage locatif.

**Emplois directs**

Le Gouvernement consacrera \$450 millions, au cours des deux prochaines années, à un programme d'emploi qui permettra aux administrations publiques, aux entreprises et à des groupes privés de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer les aptitudes professionnelles et de créer des emplois utiles.

• Un supplément de \$70 millions sera affecté à la formation dans l'industrie et les établissements d'enseignement.

• \$285 millions seront consacrés à un nouveau programme d'emploi d'initiatives locales fonctionnant de novembre à juin, au cours des deux prochaines années, lequel favorisera les projets et travaux publics à l'échelle municipale.

• \$60 millions seront alloués au programme d'emploi d'été pour les étudiants, en 1976.

• On propose de consacrer \$25 millions au financement de travaux fédéraux faisant largement appel à la main d'oeuvre, tout particulièrement dans les régions où sévit un chômage très important.

• \$10 millions supplémentaires seront affectés aux programmes de placement et de mobilité de la main-d'oeuvre.

**Tarif, taxes de vente et accise**

• La taxe de vente de 5 p. cent sur les matériaux d'isolation est retirée, touchant ainsi tous les achats de matériaux servant à l'isolation, dont les vitres hermétiques doubles, les contre-fenêtres et les contre-portes.

• L'accise imposée l'automne dernier sur les vins est reportée à son ancien niveau.

• A compter du 1er août, la taxe frappant le transport aérien est portée de 5 p. cent à 8 p. cent pour les vols entre le Canada et les États-Unis, et de \$5 à \$10 pour les vols vers tous les autres pays.

• Le budget propose de diminuer le tarif ou de permettre l'entrée de franchise d'une série de produits.

**Documents d'étude**

Deux documents d'étude déposés en même temps que le budget invitent le public à faire connaître son avis sur deux aspects de la poursuite de la réforme fiscale.

L'un de ces documents comporte une étude de la fiscalité indirecte. On y étudie les différentes solutions de remplacement du système actuel, dont le passage de la taxe fédérale de vente du niveau de la fabrication au stade du gros.

L'autre document porte sur le rôle et les activités des organismes de bienfaisance dans la société moderne ainsi que sur leur régime fiscal. On y propose des modifications concernant la collecte des fonds, l'information du public, l'utilisation des capitaux et les différentes catégories d'organismes au point de vue fiscal.

Il est bien souligné dans les deux documents que le Gouvernement n'a pas encore pris position sur ces sujets et qu'il invite tous les intéressés à exprimer leur avis dans ces deux domaines.

**Modification à l'impôt des particuliers**

• Pour 1975 et les années d'imposition subséquentes, le budget propose une majoration de l'impôt exigible des particuliers situés aux paliers supérieurs de l'échelle de revenu. Le montant maximal en vertu du crédit d'impôt